



Division Forêts et Produits forestiers

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Pour diffusion immédiate

KRUGER EST RECONNUE À NOUVEAU POUR SON ENGAGEMENT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gestion des forêts en Mauricie et sur la Côte-Nord

Montréal (Québec), le 13 décembre 2005 - La société Kruger vient de franchir avec succès les audits de surveillance indépendants pour ses systèmes de gestion en aménagement forestier durable reconnus et certifiés selon la norme CSA-Z809-02 pour l'ensemble de ses activités forestières en Mauricie et sur la Côte-Nord. De plus, ses systèmes de gestion environnementale enregistrés selon la norme ISO 14 001 (2004) ont répondu à nouveau aux exigences des vérificateurs externes lors de ce processus de surveillance annuelle. Gage de rigueur, de transparence et de qualité de ses pratiques, cette réussite illustre, une fois de plus, la volonté de la société Kruger de poursuivre ses activités dans une perspective de développement durable.

« La société Kruger s'est engagée concrètement depuis plus de cinq ans dans une démarche de certification reconnue mondialement. Au lendemain des audits de surveillance, les résultats sont probants et démontrent, une fois de plus, notre leadership et notre engagement en matière environnementale », a déclaré M. Michel Lessard, vice-président, Opérations forestières. « Il s'agit indéniablement d'une réussite d'équipe dont nous sommes fiers. Je souhaite d'ailleurs souligner l'engagement continu de nos travailleurs ainsi que celui des membres de la Table de concertation, tant en Mauricie que sur la Côte-Nord », a ajouté M. Lessard.

Les équipes de vérificateurs ont souligné plusieurs aspects positifs des systèmes de gestion en place tant en Mauricie que sur la Côte-Nord. Mentionnons notamment la représentativité des membres de la table de concertation, la maîtrise opérationnelle et l'engagement des travailleurs forestiers dans l'application et l'évolution des systèmes de gestion ainsi que l'approche écosystémique mise de l'avant dans le cadre du plan de récupération des bois brûlés sur l'Île René-Levasseur.

L'aménagement forestier durable (AFD) selon la norme canadienne CSA-Z809-02 est un modèle volontaire de développement durable, spécifique au secteur forestier canadien, qui se bâtit en concertation avec les organismes représentatifs des utilisateurs du territoire et de ses ressources. Des Tables permanentes de concertation ont été mises sur pied en 1999 en Mauricie et en 2000 sur la Côte-Nord, dans le but d'associer les communautés locales à l'identification d'objectifs et d'indicateurs de suivi d'un aménagement forestier durable ainsi qu'à la planification régulière des activités forestières. Ce système permet ainsi de tenir compte des valeurs, des préoccupations et des particularités régionales lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier et de développer des stratégies particulières d'interventions correspondant aux besoins des utilisateurs de la forêt.

En Mauricie et sur la Côte-Nord, les plans d'aménagement forestier durable pour les activités forestières de la société Kruger répondent aux 6 critères reconnus mondialement tels que la conservation de la biodiversité, le maintien et l'amélioration des conditions et de la productivité des écosystèmes forestiers, la conservation des ressources pédologiques et hydriques, la contribution des écosystèmes forestiers aux cycles écologiques mondiaux, les bénéfices multiples à la société et l'acceptabilité de la responsabilité sociale envers le développement durable.

Pour sa part, la certification ISO 14 001 est une démarche volontaire qui permet d'identifier et de maîtriser les impacts significatifs des interventions forestières sur l'environnement. En vertu de cet enregistrement, la société Kruger s'est engagée dans un processus d'amélioration continue de ses pratiques forestières en matière de protection de l'environnement.

La société Kruger est un important fabricant de pâtes et papiers spécialisé dans la production et la vente de papier journal, de papiers impression spéciaux, de papiers couchés légers, de papier pour annuaires, de papiers à usages domestiques et industriels, de carton doublure recyclé, de contenants en carton ondulé, de bois d'œuvre et autres produits du bois. En mars 2004, la société Kruger créait une nouvelle unité commerciale, Kruger Groupe Énergie, afin d'assurer sa croissance dans le domaine de l'énergie. Papiers Scott Limitée, membre de la société Kruger, occupe le 1^{er} rang sur le marché canadien des produits domestiques avec des marques réputées telles que Cashmere de Cottonelle, Purex, SpongeTowels (anciennement ScotTowels), Scotties, White Swan, Capri et Viva, et une gamme de produits hors foyer destinés à l'industrie et au commerce dans tout le Canada. La société Kruger possède des établissements au Québec, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador, aux États-Unis et au Royaume-Uni et emploie plus de 10 500 personnes.

-30-

RENSEIGNEMENTS :

Jean Majeau
Vice-président, Affaires publiques
Tél. : (514) 343-3213
Courriel : jmajeau@kruger.com
Site Web : www.kruger.com

